

CHAPITRE XXIV

LES CHEIKHYA ou OULED-SIDI-CHEIKH

SIDI CHEIKH-ABD-EL-QADER-BEN-MOHAMMED

(1615 de J.-C. - (1023-1024 de l'Hégire⁽¹⁾)

Parmi les ordres religieux issus de la philosophie mystique de Sid Abou-Hassen-ech-Chadeli, l'un des plus importants à connaître, en Algérie, est celui des Cheikhya, représenté surtout par la grande famille des Ouled-Sidi-Cheikh.

Cet ordre prit naissance en 1023-24 de l'H. (1615 de J.-C.), à la mort de Sid Abd-el-Qader-ben-Mohammed, resté célèbre sous le nom de Sidi Cheikh. C'était un grand seigneur féodal, qui avait été fait moqaddem des Chadelya par Si Mahmed-ben-Abd-er-Rahman-es-Saheli, disciple de Sid Ahmed-

(1) Nous avons eu, pour rédiger ce chapitre, les documents suivants :

1° *Notice historique sur les Ouled-Sidi-Cheikh*, par le commandant Deligny, chef du bureau arabe de Mascara, en 1849 ;

2° *Complément de la notice précédente*, par le capitaine Font, chef de bureau arabe, en mai 1880 ;

3° *Situation politique de l'Algérie*, par Gourgeot, ex-interprète-principal. Paris, CHALLAMEL, 1881 ;

4° *Notice sur les ordres religieux de la division d'Oran*, par M. Colas, interprète militaire, 1883 ;

5° *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, n° 15, 1883. Article du capitaine Guenard, chef de bureau arabe.

6° Documents divers inédits.

ben-Youcef-el-Miliani-er-Rachidi (n° 20 bis de la chaîne principale des Chadelya).

Cet ordre des Cheikhya n'est, à proprement parler, ni une communauté religieuse, ni une congrégation, ni même une association pieuse ; c'est un faisceau d'influences maraboutiques, aux mains d'individus souvent très divisés, mais ayant tous une origine commune, et plaçant leur autorité religieuse sous le double patronage : de leur ancêtre, le Grand Sidi Cheikh, et de leur guide spirituel, Sid Abou-Hassen-ech-Chadeli, dont ils suivent plus ou moins les rituels.

L'importance des Ouled-Sidi-Cheikh est immense dans tout le sud algérien, mais elle est aujourd'hui beaucoup plus politique que religieuse⁽¹⁾.

Sans doute, le caractère maraboutique de plusieurs des premiers ancêtres, morts en odeur de sainteté, a contribué, pour une large part, au développement de l'influence de cette famille ; mais aujourd'hui, le rôle religieux de ses chefs se borne à entretenir et à exploiter le fétichisme des vassaux et clients au profit d'intérêts exclusivement temporels et politiques.

Le prestige et la vénération qui, toujours et partout, entourent les Ouled-Sidi-Cheikh, ont aussi pour cause la noblesse de l'origine de leur famille, car ils descendent en ligne directe du khalife et compagnon du Prophète Abou-Beker-es-Seddiq⁽²⁾.

(1) Nous avons écarté de ce chapitre tout ce qui est histoire ou politique, pour n'envisager les Ouled-Sidi-Cheikh qu'au point de vue religieux. On trouvera ces questions politiques traitées : dans les documents précités, dans *l'Histoire de l'insurrection de 1861*, par le colonel Trumelet (*Revue africaine* et librairie Jourdan, 1844, et, enfin, d'une façon résumée et très précise, dans une publication récente, intitulée : *l'Insurrection du Sud oranais*, réponse à Sahraoui, notes recueillies et publiées par le citoyen Bézy. Oran, 1864.

(2) Voici une partie de cette généalogie, que les papiers de la famille font remonter jusqu'à « Adam, fils du limon. » 1, le khalife Abou-Beker-es-Seddiq. — 2, Abd-er-Rahman. — 3, Mohammed. — 4, Sofian. — 5, Azeraou

Leurs ancêtres se nommaient Bou-Bakeria, ou Ouled-bou-Beker, et leurs descendants conservèrent ce nom jusque en 1023-24 de l'H. (1615 de J.-C.).

C'est sous ce nom de Bou-Bakeria que, dans le premier siècle de l'islam, ils furent chassés de La Mecque, à la suite de discussions de famille ou de querelles religieuses. Ils s'arrêtèrent quelque temps en Égypte, puis plus longtemps en Tunisie où ils restèrent jusque vers le XIV^e siècle de J.-C. (699-802 de l'H.), jouissant déjà d'une grande considération et traités avec beaucoup d'égards par les souverains de Tunis.

Vers cette époque, ils quittèrent ce royaume, sous la conduite de Sid Maâmar-ben-Sliman-el-Alia, emmenant avec eux, comme vassaux et clients, les chefs et ancêtres des Akerma, Ouled-Abd-el-Kerim (Trafi), Ouled-Ziad et Rezaïna. Ce fut à l'aide de ces groupes qu'ils s'installèrent dans les environs des Arbaouat, dans le pays des Beni-Amer, dont ils opérèrent peu à peu le refoulement vers le littoral.

Le premier personnage des Bou-Bakeria dont le mausolée s'éleva en Algérie fut, précisément, ce Maâmar-ben-Sliman-Alia, dont la koubba est à El-Arba-et-Tahtani, entourée des tombes de ses fils et petits-fils : Aïssa, Bou-Lala, Bel-Haïa.

Si Bou-Smaha, qui vint après ceux-ci, mourut en Égypte, laissant en Algérie son fils, Sliman, qui s'établit à Figuig, où il repose près d'une zaouïa située au ksar des Beni-Oussif, habité encore par plusieurs de ses descendants.

.— 6, El-Mediou. — 8, Toufil. — 9, Yazid. — 10, Zidan. — 11, Aïssa.— 12, Mohammed-ech-Chabili. — 13, Tsoudi. — 14, Aïssa. — 15, Ahmed. — 16, Zid. — 17, Asker. — 18, Hafidh-ben-Hermet-Allah. — 19, Akil. — 20, Saad. — 21, Sliman. — 22, Maammar. — 23, Aïssa. — 23 bis, Bou-Lala. — 24, Ben-Haya. — 25, Bou-Smagha. — 26, Sliman. — 27. Mohammed-Abd-et-Qader (Sidi Chikh), né en 951 de l'H. (1544-1545 de J.-C.), mort en 1023-24 de l'H. (1615 de J.-C.).

Si Sliman-ben-Bou-Smaha eut trois enfants. L'aîné, Si Mohammed, se fixa à Chellala-Dahrania, où est son tombeau ; c'est le père du Grand Sidi Cheikh. Le second enfant, Si Ahmed-el-Medjdoub-bou-Ramar, laissa un très grand renom de sainteté et mourut à Asla, où il a une koubba ; mais son tombeau est à Chellala-Dahrania. Il est l'ancêtre des Ouled-Sid-Ahmed-ben-Medjdoub, qui ont toujours conservé une certaine indépendance vis-à-vis des Ouled-Sidi-Cheikh. Le troisième enfant de Si Sliman fut une fille, Lalla-Sifia, patronne du ksar Sfisifa et mère de la tribu des Ouled-en-Nahr, qui est restée, non-seulement dissidente, mais même ennemie des Ouled-Sidi-Cheikh proprement dits.

Si Mohammed-ben-Sliman-ben-Smaha eut deux fils. L'aîné, Si Brahim, fut un personnage assez effacé; il est enterré au sud du ksar R'erbi, à El-Abiod, et ses descendants résident au ksar des Beni-Oussif ou campent aux environs de Bou-Semghoun. Le second fils fut Abd-el-Qader, devenu si célèbre sous le nom de Sidi Cheikh ; il naquit l'an 951 de l'H. (1544-1545 de J.-C.).

Par ses vertus et sa piété, il ajouta encore au prestige de sa naissance, et il semble s'être toujours acquitté, d'une façon édifiante, des devoirs que lui imposait son titre de moqaddem des Chedelya. Bien que vivant à une époque et dans un pays où le fusil faisait loi, il ne s'occupa que d'exercices de piété. Par la seule autorité de son nom et de son caractère, il devint l'arbitre du Sahara et, à la satisfaction de tous, il règle, selon les lois de l'équité et de la justice, toutes les contestations et tous les différends qui s'élevaient entre les nomades. Les faibles et les opprimés vinrent en foule vers lui, et il se créa ainsi une très nombreuse clientèle.

Pour hospitaliser tout ce monde qui se pressait autour de lui, il créa à El-Abiod, le premier des cinq ksour actuels, celui qui est dit ksar R'erbi ou ksar Sid-et-Hadj-Abd-el-Kerim. Ce

ksar fut bâti sur un terrain où était déjà installé un cherif marocain, descendant de Sid Abdel-Kader-ben-Djilani, et nommé Sid Bou-Tkil⁽¹⁾. Ce moqaddem dut céder la place.

Sidi Cheikh-Abd-el-Qader vécut 84 années musulmanes, laissant un testament par lequel il affranchissait ses nombreux esclaves nègres et les désignait, eux et leurs descendants, pour être les surveillants et les administrateurs du temporel de la zaouïa qu'il avait fondée. Ces affranchis sont les ancêtres des Abid ou Zoua actuels. Il laissait en outre, comme instructions spirituelles, la recommandation expresse à ses descendants de suivre la voie des Chadelya, en y ajoutant comme dikr spécial, trois fois la récitation de la Fatiha à chacune des cinq prières de la journée. La personnalité de Sidi Cheikh-Abd-el-Qader avait été si brillante et si célèbre qu'à sa mort ses descendants, et aussi les enfants de ses collatéraux et ascendants, prirent le nom d'Ouled-Sidi-Cheikh.

Sidi Cheikh laissa 18 enfants⁽²⁾, dont plusieurs moururent

(1) Sid Bou-Tkil alla d'abord s'installer à Benout, puis plus tard, à El-Arba-Tahtani, où il mourut. Une zaouïa se forma dans ce ksar, à côté de son tombeau; mais les Ouled-Sidi-Cheikh, redoutant l'influence des enfants de Sid Bou-Tkil, les chassèrent plus tard de cette zaouïa qu'ils confièrent à des Abids et à des Hassasna à leur dévotion. Les descendants de Bou-Tkil s'éloignèrent vers l'Ouest et fondèrent le ksar d'Aïn-Sefra (aujourd'hui chef-lieu d'un cercle militaire).

(2) Sept d'entre eux moururent sans postérité : quatre encore en bas-âge. *Si Bou-Hassen*, enterré à Roura, chez les Ouled-en-Nbar, puis *Si El-Hacen* et *Si El-Haoussin*, enterrés à El-Arba. — L'aîné de tous les enfants de Sidi Cheikh fut *Si El-Hadj-ben-Cheikh*, enterré à El-Abiod ; le second fut *Ez-Zerouki* dont les descendants, peu nombreux, vivent près d'Aïn-Temouchent. Le 3° *Si El-Hadj-bou-Hafs* et le 4° *Sid El-Hadj-Abd-el-Hakem* ; le 18° et dernier est *Sid El-Hadj-Ahmed*, enterré avec El-Hadj-Abd-el-Hakem à El-Abiod ; ses descendants sont les *Ouled-bou-Asria*, *Ouled-Sidi-Mazouz*. — Les autres enfants sont, sans que nous puissions fixer leur rang de naissance : *Abd-er-Rahman*, enterré au ksar des Rahmana, à El-Abiod et dont les descendants vivent avec les Ouled-Balagh (de Daya) et les Ouled-Mimoun (de Lamoricière). — *Si El-Hadj-Mohammed-Abd-Allah*, enterré à El-Abiod et dont les descendants sont au Maroc et à Tabelkouza (du Gourara).

en odeur de sainteté, et dont les descendants forment aujourd'hui des tribus importantes. Pour des raisons que nous ignorons, il désigna, dans son testament, comme chef de famille et héritier de ses pouvoirs politiques et religieux, le troisième de ses enfants : Sid El-Hadj-bou-Hafs, qui était né d'une fille de Si Ahmed-el-Medjdoub.

Sid El-Hadj-bou-Hafs (que par corruption on nomme souvent Sid El-Hadj-Bahout), mourut en 1660 de J.-C. (1070-71 de l'H.), laissant neuf enfants⁽¹⁾, mais tous trop jeunes pour pouvoir lui succéder. Aussi donna-t-il, par testament, ses pouvoirs spirituels et temporels à son frère, quatrième fils de Sidi Cheikh, Sid El-Hadj-Abd-el-Hakem.

Sid El-Hadj-Abd-el-Hakem transmet l'héritage à son fils, Si Bou-Hafs-ben-el-Hadj-Abd-el-Hakem. Mais celui-ci, fatigué des discussions soulevées par les représentants de la

— *Si Mestefa*, enterré à El-Abiod et dont les descendants sont : partie à Aïn-Temouchent, partie chez les Oulhassa des environs de Rachgoun. — *Si Mohammed-ben-Cheikh*, enterré à El-Abiod, d'autres disent à Insalah, où se trouve le gros de ses descendants, dont une fraction existe près d'Aïn-Temouchent. — *Sid Ben-Aïssa*, le boiteux, enterré à Figuig, chez les Beni-Oussif, à côté de Sliman-ben-Smaha ; ses descendants sont chez les Beni-Guil et Douï-Menia. — *Sidi Tadj*, dont les descendants sont chez les Amour et aux environs des deux Moghar. C'est l'ancêtre de Bou-Amama, le chef de l'insurrection de 1881.

Selon d'autres traditions, il n'y aurait eu que trois enfants de Sidi Chikh morts sans postérité, et les quatre dont nous n'avons pas donné les noms, seraient. 1° *Si Bou-en-Nouar*, enterré à Metlili et dont les descendants sont à Insalah et au Tidikelt, confondus souvent avec ceux de Sid El-Bou-en-Nour-ben-el-Hadj-bou-Hafs ; 2° *Sid El-Hadj-ed-Din*, enterré à El-Arba ; ses descendants sont fort disséminés ; 3° *Sid El-Hadj-Brahim*, enterré à Moghar-Tahtani et dont les descendants vivent au Maroc et chez les Beni-Guil ; 4° *Sid El-Madani*, dont les descendants sont aux environs d'El-Biaïr, entre les Oulbassa et les Ouled-Khalifa.

(1) Parmi lesquels Si Hazeghem, Si Bou-en-Nouar et Si Mohammed, dont les descendants sont établis au Tidikelt, à Feguiguira et au sud d'Insalah.

branche aînée, et peut-être aussi poussé par un sentiment d'équité vis-à-vis d'eux, remit le commandement et la direction spirituelle des Ouled-Sidi-Cheikh à son cousin, Sid El-Hadj-ed-Din-ben-el-Hadj-bou-Hais ; puis il partit pour l'Orient et mourut, dit-on, dans la ville du Caire.

Sid El-Hadj-ed-Din a sa koubba au ksar qui porte son nom, au sud de Brezina ; on croit cependant que ses cendres reposent réellement au Gourara.

Son fils, Si Ben-ed-Din, devenu chef de la tribu et de la zaouïa de Sidi-Cheikh, ne tarda pas à acquérir une très grande réputation de justice et de sainteté. Ce fut lui qui fit construire à Chellala, Arba, El-Abiod, Sid-el-Hadj-ed-Din, toutes les coupoles qui recouvrent les tombes de ses ancêtres. Ce fut lui aussi qui fonda le second ksar d'El-Abiod, qui, bâti à l'est de la koubba de Sidi Cheikh, prit le nom de ksar Chergui, tandis que l'ancien ksar, situé à l'ouest de cette même koubba, fut, dès lors, désigné sous le nom de ksar R'erbi⁽¹⁾.

Si Ben-ed-Din s'installa dans le nouveau ksar, avec tous les descendants de Si El-Hadj-bou-Hafs, et un certain nombre de familles collatérales, issues des autres fils de Sidi Cheikh.

(1) Il y a cinq ksour au lieu dit El-Abiod-Ouled-Sidi-Cheikh : 1° le ksar R'erbi ; 2° le ksar Chergui (dont il vient d'être parlé) ; 3° le ksar des Rahmana, qui ne compte plus que trois ou quatre maisons et qui avait été bâti par Si Ben-Abd-er-Rahman, fils du Grand Sidi Cheikh ; 4° le ksar des Ouled-Sidi-el-Hadj-Ahmed, fondé vers la fin du XVIIIe siècle, par Si Maamar-ben-Djilali et Sid El-Hadj-Cheikh-ben-Youcef ; 5° le ksar des Ouled-Sidi-bou-Douïa, fondé au commencement de ce siècle par Si Bou-Beker-el-Mazouzi et Si Ben-Zian-el-Mazouzi.

L'emplacement de ces ksour, et ceux des tombeaux des divers chefs de branches des Bekerya ou Ouled-Sidi-Cheikh, aussi bien que le détail des R'fara perçus par cette famille, démontrent péremptoirement combien, lors du traité de 1845 avec le Maroc, nous nous sommes laissés duper par les Indigènes. En réalité, les Ouled-Sidi-Cheikh, dits R'eraba, ne sont pas plus Marocains que les Cheraga, et l'histoire, d'accord avec la géographie, affirme nos droits sur Figuig, le Gourara, le Touat et le Tidikelt.

Il y transporta également la zaouïa de son ancêtre.

En mourant, Si Ben-Eddin avait laissé la direction des Ouled-Sidi-Cheikh à son fils, Si El-Arbi ; mais celui-ci ne garda pas longtemps la plénitude des attributions seigneuriales et religieuses de ses prédécesseurs.

A l'époque où nous sommes arrivés (seconde moitié du XVIIIe siècle), la koubba du Grand Sidi Cheikh attirait de nombreux visiteurs, et les offrandes des pèlerins constituaient de très gros revenus. Ces revenus étaient encaissés par le chef unique des Ouled-Sidi-Cheikh, c'est-à-dire par le représentant de la branche issue d'El Hadj-bou-Hafs. De là une jalousie très grande chez les descendants de Si El-Hadj-Abd-el-Hakem, qui réclamèrent leur part de revenus, alléguant les droits que leur avaient créés à la direction de la zaouïa, la suprématie momentanés de Si El-Hadj-Abd-el-Hakem et le renoncement volontaire du fils de celui-ci en faveur de Sid El-Hadj-ed-Din.

N'ayant pu faire admettre ces prétentions, le représentant des Ouled-Abd-el-Hakem, Si Sliman-ben-Kaddour, âgé de 19 ans, résolut de trancher le différend par les armes. Il gagna à sa cause les Hamyan et marcha, à leur tête, contre les Ouled-el-Hadj-bou-Hafs, dont il r'azza les troupeaux sur l'oued Seggour.

Si El-Arbi répondit par une autre razzia faite sur l'oued R'erbi.

Ces deux coups de main furent le point de départ de la grande scission qui, désormais, allait séparer les Ouled-Sidi-Cheikh en deux groupes, en deux soff, à jamais irréconciliables : les Cheraga (ou partisans des Ouled-bou-Hafs), habitants du ksar Chergui, et les R'eraba (ou partisans des Ouled-Abd-el-Hakem), habitants du ksar R'erbi.

Après une série de combats indécis, mais dans lesquels l'avantage resta finalement aux Ouled-Sid-el-Hadj-Abd-el-Hakem (ou R'eraba), Si El-Arbi dut leur céder la moitié des

revenus de la zaouïa de Sidi Cheikh. Si Sliman-ben-Kaddour fonda alors, dans le ksar R'erbi, la zaouïa de Sid El-Hadj-Abd-el-Hakem.

Cet arrangement fut de courte durée, les Cheraga (ou Ouled-bou-Hafs) regrettaient la concession faite, et se prétendaient lésés par la construction de la zaouïa de Sid El-Hadj-Abd-el-Hakem. De là de nouveaux conflits, de nouvelles luttes entre les deux branches rivales, et la création d'une troisième zaouïa, spécialement consacrée à Si El-Hadj-bou-Hafs.

Après bien des difficultés, on finit cependant par s'entendre, en 1766 de J.-C. (1179-1180 de l'H.). Il fut alors convenu que les offrandes et les dons seraient divisés en trois parts égales : l'une pour la zaouïa principale de Sidi Cheikh (entretien de la koubba, hébergement des hôtes, etc.) ; la seconde pour la zaouïa Cherguia ; la troisième pour la zaouïa R'erbia. En réalité, la zaouïa de Sidi Cheikh étant restée dans le ksar Chergui, les Cheraga eurent deux parts et les R'eraba une seule. Ce mode de partage est toujours en vigueur.

A partir de cette époque, l'histoire des Ouled-Sidi-Cheikh n'est plus que le récit des rivalités politiques et des compétitions d'intérêts qui divisent les deux branches ennemies et les arment, à chaque instant, l'une contre l'autre. Au milieu de ces luttes fratricides, il n'est plus question des paisibles doctrines de renoncement et de mysticisme que professait le moqaddem des Chadelya. Des vertus religieuses et sociales du Grand Sidi Cheikh, il ne reste que le souvenir et les légendes hagiographiques ; mais cela suffit pour permettre aux descendants du Saint d'El-Abiod de porter le titre de marabouts et d'exploiter, au mieux de leurs intérêts temporels, la vénération attachée au nom de leur ancêtre.

C'est de cette exploitation que vivent exclusivement les principaux personnages des familles d'El-Hadj-bou-Hafs et d'El-Hadj-Abd-el-Hakem, qui sont restées les deux branches

seigneuriales des Ouled-Sidi-Cheikh, et qui ont continué à percevoir, plus ou moins régulièrement, les ziara et les « re-far »⁽¹⁾ de la plupart des tribus vassales de leurs ancêtres. Quand cette ressource vient à leur manquer, « les marabouts » lancent ou conduisent eux-mêmes des *r'azzou*⁽²⁾ sur les non-payants, et ils se font hardiment coupeurs de route. Mais, comme ils le font avec une grande bravoure, cela ne les déconsidère pas autant qu'on pourrait le croire aux yeux des Sahariens, et, malgré leur arrogance ou leurs exactions, ils conservent toujours le prestige attaché à leur origine maraboutique.

Cependant, ces procédés violents leur ont aliéné l'affection de nombreux groupes, appartenant surtout aux branches collatérales de leur propre famille.

C'est ainsi que, depuis 1766, plusieurs chefs de tentes, désireux de continuer en paix les pratiques religieuses préconisées ou instituées par le Grand Sidi Cheikh, ont quitté El-Abiod et sont venus s'installer sur plusieurs points du Tell de la province d'Oran, où leurs descendants, de nomades qu'ils étaient, sont devenus sédentaires.

Les principales localités où on les retrouve aujourd'hui, sont : les Ouled-Mimoun et Beni-Smiel (de Lamoricière), les Ouled-Belagh (de Daya), les Ouled-Zaïr et Ouled-Khalfa (d'Aïn-Temouchent), les Laghouat des Douair (d'Oran), les Oulhassa (de Remchi) et les Beni-Snouss (de Mar'nia).

(1) La ziara est l'offrande volontaire et facultative ; le re-far est, au contraire, la redevance fixe que les seigneurs religieux perçoivent sur leurs vassaux. C'est ordinairement chez les Ouled-Sidi-Cheikh une brebis suitée par tente et par an. Certaines tribus doivent cependant une chamelle par tente, d'autres un sac de grains ou de dattes. (Voir plus loin, même chapitre)

(2) Le *r'azzou* est la bande ou la troupe légère qui opère des coups de mains ou *razzia*. — Moins nombreux, le *r'ezzou* n'est plus qu'un *djich*, mot qui, en réalité, signifie armée, mais qui, dans le Sahara algérien, est employé avec le sens de « petite troupe de brigands. »

Les chefs de ces familles, ainsi séparés des branches seigneuriales ou sahariennes, se sont alors érigés en représentants de l'ordre des Ouled-Sidi-Cheikh ; ils donnent l'affiliation religieuse aux gens de la contrée, qui sont devenus leurs khouan, ou mieux leurs serviteurs religieux, et qui leur remettent les offrandes pieuses, ou ziara, que jadis ils allaient porter à El-Abiod-Sidi-Cheikh.

Mais ces familles telliennes n'ont à leur tête aucune individualité marquante, aucun lien ne les réunit, chacune d'elles se dirige à son gré et cherche à accaparer à son profit le plus de ziara possible. Toutes, sans exception, sont très pauvres, et obligées de vivre du travail de leurs mains, leur prestige est peu considérable et les ziara ne suffisent pas à assurer leur subsistance.

Cependant, comme, en leur qualité de descendants authentiques du Grand Saint d'El-Abiod, ces moqaddem jouissent du privilège d'avoir toujours leurs prières exaucées par le Tout-Puissant, les ziara ne leur font jamais absolument défaut : ceux qui les donnent espérant bien que leurs pieuses offrandes ne resteront pas sans récompense.

Il est utile, à ce propos, de faire connaître la petite cérémonie qui accompagne, presque toujours, la remise de ces ziara chez les Ouled-Sidi-Cheikh du Tell :

Le fidèle, après avoir déposé son offrande, récite, avec le moqaddem, totalité ou partie du dikr chadelien qui lui a été enseigné. Puis, le cheikh lui prend les mains, et le visiteur formule ses vœux temporels qui, le plus souvent, sont les suivants : « O mon Dieu, donnez-moi une bonne récolte !... O mon Dieu, ne me donnez que des enfants mâles !... O mon Dieu, faites que mes bestiaux ne produisent que des femelles !... Mon Dieu, donnez-moi la santé, etc. Chacun de ces vœux n'est pas plus tôt énoncé, qu'il est aussitôt répété gravement par le cheikh qui murmure avec onction : « O mon Dieu,

donnez-lui une bonne récolte... O mon Dieu, ne lui donnez que des enfants mâles !... etc. »

Le rôle religieux de ces Ouled-Sidi-Cheikh du Tell est, on le voit, bien effacé ; quant à leur rôle politique, il est nul. Si quelques individualités vont parfois en pèlerinage à El-Abiod, ou visitent quelques membres des branches sahariennes, cela ne tire pas à conséquence : une fois fixés au sol, les Indigènes ne retournent plus à la vie nomade, et nous n'avons pas à craindre de voir cesser la scission qui existe entre les Ouled-Sidi-Cheikh du Tell et ceux du Sahara.

Notons encore ce fait curieux qu'alors que, dans le Tell, des gens étrangers à la famille « prennent le chapelet » des Cheikhya et se déclarent leurs serviteurs religieux ; dans le Sud, des groupes entiers ou des individus de la famille des Ouled-Sidi-Cheikh se font affilier à d'autres ordres religieux, tels que : les Sahelya, Derqaoua, Qadrya et Taïbya. L'ancien agha de Géryville, Sliman-ben-Kaddour, chef des Ouled-Sidi-Cheikh-R'eraba, qui vient de mourir, était Taïbi et, comme tel, relevait spirituellement du cherif d'Ouazzan, Sid Abd-es-Selem, grand-maître des Taïbyn. Ce dernier point explique l'intervention officieuse de Sid Abd-es-Selem, en diverses circonstances intéressant Si Sliman.

Quant à l'affiliation d'un grand nombre d'Ouled-Sidi-Cheikh à l'ordre des Qadrya, elle s'explique par le fait que nous avons signalé plus haut, l'existence ancienne, à El-Abiod, d'un descendant de Sid Abd-el-Qader-el-Djilani, Si Bou-Tkil, qui, avant Sidi Cheikh, représentait, dans toute la région au sud de Géryville, l'influence religieuse dominante.

L'étude des attaches ou servitudes religieuses chez les Ouled-Sidi-Cheikh est, du reste, une question des plus complexes et pour laquelle il serait difficile de poser des règles générales ou absolues, car, dans une même fraction, il y a souvent des tendances fort divergentes.

Ces tendances se multiplient selon les temps, selon les personnalités dirigeantes, selon les circonstances politiques, et même selon les circonstances atmosphériques.

En effet dans les tribus nomades et pastorales, ce qui prime toutes les autres considérations sociales, c'est la nécessité d'assurer la vie et la prospérité de la famille, en garantissant la subsistance des troupeaux et la liberté des échanges commerciaux. Pour se concilier la bienveillance du maître temporel d'une région, et pour s'attirer les bénédictions du saint, patron d'un pays où ils ont leurs intérêts, les nomades n'hésitent pas à se faire les serviteurs, politiques ou religieux, de ceux dont ils croient avoir besoin. De là cet enchevêtrement de dévotions particulières à tel ou tel Saint, en superfétation ou en contradiction avec telles ou telles attaches religieuses déjà existantes.

Pour bien montrer quelle est cette situation, et pour donner aussi une idée des charges extra-légales que l'ignorance, la routine et la superstition imposent à des malheureux qui n'osent ni ne veulent s'en affranchir, nous allons donner l'exposé détaillé des redevances religieuses de toute nature, que payaient, en 1856, les tribus du cercle de Géryville inféodées aux Ouled-Sidi-Cheikh, alors que ces derniers étaient à l'apogée de leur puissance⁽¹⁾.

Ces détails, quoiqu'un peu longs, ne sont pas sans intérêt,

(1) Inutile de dire qu'aujourd'hui (1884), il ne reste officiellement aucune trace de ces redevances dont le gouvernement français n'a jamais, à aucune époque, reconnu la légitimité. Mais cependant il ne faut pas non plus croire qu'elles ont entièrement disparu. Bon nombre d'indigènes se font encore un cas de conscience de les payer spontanément aux intéressés, beaucoup d'autres aussi, tout en désirant s'en affranchir, n'usent pas les refuser quand elles leur sont directement demandées par les descendants de Sidi Cheikh, encore bien qu'ils aient été souvent prévenus que la protection des autorités françaises couvre, toujours, ceux d'entre eux qui veulent se soustraire à ces obligations religieuses extra-légales.

car, bien qu'ils se rapportent à une époque déjà ancienne et que beaucoup de ces redevances aient cessé d'être perçues, il y a, dans cette énumération, des précédents utiles à connaître.

Notons d'abord que, tous les ans, les chefs des branches seigneuriales des Ouled-Cheikh font eux-mêmes l'offrande d'un tapis, d'un chameau et d'une négresse à la zaouïa marocaine de Sid Abd-er-Rahman-es-Saheli, et cela, en souvenir d'un cadeau de même valeur fait jadis à leur ancêtre.

Par contre, voici ce qu'ils étaient jadis en droit d'espérer de leurs vassaux, clients, serviteurs ou khouan.

Les TRAFI, grande confédération comprenant six tribus : Derraga, Ouled-Maala, Ouled-Abd-el-Kerim, Ouled-Serour, Ouled-Ziad, Rezaïna, présentent la situation que nous allons détailler⁽¹⁾.

LES DERRAGA-R'ERABA (231 tentes), sont presque tous khouan de Mouley-Taieb ; quelques-uns seulement sont Qadrya ou Cheikhya.

Les gens des deux sous-fractions Trihat et Brahmia sont serviteurs religieux de Si Bou-Tkil, descendant d'Abd-et-Qader-el-Djilani et ils payent, à la zaouïa des Qadrya, établie aux Arbaouat : un agneau et une mesure de beurre par tente, plus un chameau par fraction, et une mesure de dattes par tente à l'époque de la caravane annuelle du Gourara.

Comme serviteurs religieux des Ouled-Sidi-Cheikh, ils payent, à titre de refar, outre les redevances précédentes, savoir :

Les Trihat : un agneau par tente à la zaouïa de Sid Abd-el-Hakem, et un chameau pour tout le groupe partant au Gourara.

Les Brahmia : 1° à la zaouïa de Sidi Cheikh ; 2° à la zaouïa de Si Ahmed-ben-Medjboub (Aïn-Sefra), un agneau par tente.

Les Razna : à la zaouïa de Sidi Cheikh, un agneau par tente.

LES DERRAGA-CHERAGA (147 tentes), sont presque tous khouan Qadrya, comme serviteurs religieux des descendants de Sidi Bou-Tkil. Les Ouled-Sbaho et les *Sebahha* payent à la zaouïa des Arbaouat un agneau par famille, une mesure de beurre, une d'orge, une de dattes et un chameau par fraction.

Comme serviteurs religieux des Ouled-Sidi-Cheikh, les Ouled-Sbaho

(1) Nous transcrivons un document de 1856: les chiffres portés pour les tentes ne sont donc plus vrais aujourd'hui.

et les Sebahha payent les mêmes redevances que ci-dessus à la zaouïa R'erbïa, d'El-Abiod.

Les Ouled-Chaaneb payent les mêmes redevances, mais seulement à la zaouïa Cherguia, d'El-Abiod.

Les OULED-MAALA (198 tentes), comptent 2 khouan Cheikhya, 25 khouan Zianya, 12 Taïbya, et un grand nombre de Qadrya. Ils payent tous 1° à la zaouïa des Qadrya, de Sidi Bou-Tkil, par tente : un agneau, une mesure de beurre, une d'orge, une de dattes et, pour la tribu, un chameau; 2° à la zaouïa de Sidi Cheikh, les mêmes redevances ; 3° à la zaouïa R'erbïa, les mêmes redevances sauf le chameau.

Les khouan Zianya et Taïbya donnent, en outre, aux zaouïa respectives de leur ordre, un agneau et une mesure d'orge.

Les AKERMA (158 tentes). Ils sont presque tous Qadrya, 4 seulement sont Taïbya, et 3 Cheikhya.

Ils payent comme redevances religieuses :

1° A la zaouïa de Sidi Cheikh, par tente : un agneau, une mesure de beurre, une d'orge, une de dattes, et deux chameaux pour toute la tribu ;

2° A la zaouïa de Sid Ahmed-ben-Medjdoub, à Asla, un agneau par tente ;

3° A la zaouïa Cherguia, un agneau par tente ;

4° Aux descendants de Sid Ahmed-ben-Youcef, à Miliani, un agneau par tente ;

5° A la zaouïa de Sid El-Hadj-ben-Amer, par tente : une toison de bélier, un agneau, un chevreau, une mesure de grains, une de beurre, une de dattes.

Les OULED-ABD-EL-KERIM (221 tentes), comptent neuf chefs de famille Taïbya, dix Qadrya, et un certain nombre de Tidjanya dans les sous-fractions des Razazga, Ouafa et Ouled-Messaoud.

Ils payent :

1° A la zaouïa de Sid Mohammed-ben-Sliman, à Chellala-Dahrania, par tente : un agneau, une mesure de beurre, une de grains, une de dattes, et pour toute une tribu, un chameau ;

2° A la zaouïa de Sidi Cheikh (sauf les Ouled-Messaoud), un agneau par tente et un chameau pour toute la tribu ;

3° A la zaouïa de Sid El-Hadj-ben-Amer, par tente : une toison de bélier, un agneau, un chevreau, une mesure de grains, une de beurre et une de dattes.

Les Ouled-Messaoud payent cette même redevance à la zaouïa Cherguia. Quelques tentes des Ouled-Djilali-ou-Diouba payent en outre chacune un jeune chameau aux Ouled-Djilali, des Ouled-en-Nahr, du cercle de Sebdou.

LES OULED-SEROUR (69 tentes), ne payent qu'à la zaouïa de Sidi Cheikh, par tente : un agneau, une mesure de beurre, une d'orge, une de dattes et un chameau pour toute la tribu.

LES OULED-ZIAD (564 tentes), ont des khouan Taïbya, Qadrya et Tidjanya.

Ils payent

1° Un tiers de la tribu, à la zaouïa de Sidi Cheikh, par tente : un mouton, un pot de beurre, une musette d'orge et une de dattes ;

2° Un tiers de la tribu, à la zaouïa R'erbïa, mêmes redevances ;

3° Un tiers de la tribu, à la zaouïa Cherguia. mêmes redevances ;

4° Toute la tribu, un mouton par tente et, ensemble, un ou deux chameaux aux koubba des ancêtres de Sidi Cheikh, aux Arbaouat ; 5° A Sid El-Hadj-ben-Amer (1), par tente : une toison de bélier, un agneau, un chevreau, une mesure de grains, une de beurre et une de dattes.

Les REZAÏNA (108 tentes), payent comme redevance religieuse annuelle :

1° A la zaouïa de Sidi Cheikh, par tente : un mouton, un pot de beurre, une mesure d'orge, une de dattes ;

2° Un tiers de la tribu seulement, à la zaouïa Cherguia, mêmes redevances que ci-dessus ;

3° Un tiers de la tribu seulement, à la koubba de Si Maamar, à Chellala, une musette d'orge et une de dattes par chameau revenant de la caravane annuelle du Gourara.

LES LAGHOuat-EL-KSEL se divisent en cinq fractions ayant chacune des attaches dissemblables : ce sont les *Ouled-Moumen*, *Rezeïgat*, *Ouled-Aïssa*, *Gueraridi*, *Ahl-Stiten*.

Les Ouled-Moumen (303 tentes), 50 chefs de tentes sont Taïbya, 30 Qadrya.

Ils payent comme redevances religieuses :

1° A la zaouïa de Sidi Cheikh, par tente : une brebis avec son agneau, une mesure de beurre, une de grains, une de dattes, plus un chameau pour toute la tribu ;

2° A la zaouïa Cherguia, mêmes redevances moins le chameau ;

3° A la mosquée de La Mecque : un chameau pour toute la tribu.

(1) Sid El-Hadj-ben-Amer était un marabout qui mourut en 1603 ; il avait été lié avec Sidi Chikh. Ses descendants ont successivement habité le petit ksar de Sid-el-Hadj-ben-Amer ou se sont dispersés chez les Ouled-Sidi-Cheikh, Trafi et Laghouat-et-Ksel.

Les Rezaïgat (352 tentes) dont 32 sont affiliées aux Taïbya.

Ils payent comme redevances religieuses annuelles :

1° A la zaouïa de Sidi Cheikh, par tente : une brebis suivie de son agneau, une mesure de beurre, une de grains et une de dattes. Quatre sous-fractions donnent chacune un chameau. — Une sous-fraction (les Ouled-Yahia), donne en argent de 80 à 100 francs ;

2° A la zaouïa Cherguia, par tente : une mesure de beurre, une de grains, une de dattes ; par troupeau, c'est-à-dire que si trois ou quatre familles sont réunies pour avoir un berger commun, elles ne donnent à elles toutes, qu'une brebis; les familles qui ont plusieurs troupeaux ne donnent qu'une brebis suivie.

Les Ouled-Aïssa (199 tentes), comptent deux chefs de tentes khouan Cheikhya, et quatre Taïbya.

Ils payent comme redevances :

1° A la zaouïa de Sidi Cheikh, par tente : une brebis (sans agneau), une mesure de beurre, une de grains, et pour toute la tribu, un chameau ;

2° A la zaouïa Cherguia, mêmes redevances religieuses annuelles

3° Aux Ouled-Sidi-el-Hadj-Ahmed (des Ouled-Sidi-Cheikh), la sous-fraction des Amourat donne en outre un agneau par tente ;

4° Aux Ouled-Sidi-Atta-Allah, de Tadjemout (marabouts locaux du cercle de Laghouat), un grand nombre de tentes donnent une mesure de beurre et quelquefois un agneau.

Les Queraridj (111 tentes), comptent 11 Taïbya, 17 Qadrya, 3 Cheikhya. Ils payent comme redevances religieuses annuelles :

1° A la zaouïa de Sidi Cheikh, par tente : une brebis, une mesure d'orge, une de dattes; pour toute la tribu, deux chameaux ;

2° A la zaouïa Cherguia, mêmes redevances moins les deux chameaux.

Ahl-Sliten (74 tentes et 139 maisons, plus 3 mosquées et 6 koubba).

Ils payent comme redevances religieuses annuelles :

1° Aux trois zaouïa d'El-Abiod, par tente : une brebis, trois mesures d'orge, une de beurre. La perception a lieu par chacune des zaouïa à tour de rôle ;

2° Aux Ouled-Sidi-ben-Abd-er-Rahman, des Ouled-Sidi-Cheikh (ksar Rahmánya), les 2/3 de la tribu payent une mesure d'orge par tente ;

3° Aux marabouts des Ouled-Sidi-Abd-Allah, de Tadjemout (Laghouat), la sous-fraction des Beni-Zeroual, qui est composée de Cherfa, offre tous les ans une habeia en laine ;

4° Une ziara facultative accompagnant une visite faite chaque année par un individu de chaque famille aux koubba d'El-Abiod.

Les OULED-YACOUB-ZERARA (308 tentes), partagés en servi-

teurs des Ouled-Sidi-Cheikh et en khouan des Tidjanya, payent comme redevances religieuses par tente : une brebis et une mesure de beurre à la zaouïa de Sidi Cheikh.

LES ARBAOUAT, deux ksour de 65 maisons. 2 mosquées et 5 koubba, dont 4 aux Ouled-Sidi-Cheikh (Sidi-Maamar, Bel-Alia, Sidi-Aïssa, Sidi-Brahim) et une à Sidi-Bou-Tkil, descendant d'Abd-el-Qader-ben-Djilani.

Ils payent comme redevances religieuses annuelles :

1° A chacune des trois zaouïa d'El-Abiod, par maison : une musette d'orge, un kouffa de navets, une citrouille ;

2° Aux marabouts de Sidi Atta-Allah (de Tadjemout), par maison une musette d'orge et une citrouille ;

3° A la zaouïa d'Aïn-Madhi, par maison : moutons, beurre, dattes et argent, selon leurs facultés.

EL-ABIOD-SIDI-CHEIKH perçoit les ziara et presque tout le monde y vit dans la domesticité des familles seigneuriales ; on y comptait seulement 17 Taïbya, 2 Tidjanya, 3 Qadrya et 16 Cheikha.

CHELLALA-DAHRANIA ; les 77 maisons vivent en partie du produit des ziara aux 4 koubba de : 1° Mohammed-ben-Sliman, père de Sidi Cheikh ; 2° Sidi Abd-el-Qader-ben-Djilani ; 3° Sid Abd-el-Djeberould-Mouley-Taïeb ; 4° Sid Ahmed-Tidjani. Elles comptent 3 Cheikha, 10 Qadrya, 15 Taïbya, 20 Tidjanya.

Elles payent comme redevances religieuses annuelles :

1° Une musette d'orge par maison pour les trois zaouïa d'El-Abiod qui en prennent chacune le tiers ;

2° Les serviteurs de Tidjani payent (seulement à la zaouïa d'Aïn-Mahhi) une ziara proportionnée à leurs facultés et à leur degré de dévotion.

CHELLALA-GUEBLIA ; sur 28 chefs de maisons, 27 sont khouan de Tidjani, et ils payent chacun un mouton à la zaouïa d'Aïn-Madhi. Ils ne payent rien aux Ouled-Sidi Cheikh.

GHANOUL, ksar de 60 maisons ; il y a 20 Taïbya, 10 Tidjanya.

On paye comme redevances religieuses annuelles :

1° La dîme (ou dixième) des grains récoltés qui est partagée entre les trois zaouïa d'El-Abiod ;

2° Une tasse d'orge par maison, à Sid El-Hadj-Amer, pour être préservé de la piquûre des scorpions ;

3° Une ziara facultative variant d'un mouton à une galette, à la zaouïa de Sidi Cheikh, où on va annuellement en pèlerinage ;

4° Une djellal, une habaïa, et par maison une tasse d'orge à deux petits marabouts locaux.

BREZINA, ksar de 50 maisons ; on compte 26 Qadrya et 3 Cheikhya. On paye comme redevances religieuses annuelles :

- 1° A la zaouïa de Sidi Cheikh, une musette d'orge par maison :
- 2° A la zaouïa Cherguia, par maison, trois mesures d'orge ;
- 3° Aux Ouled-Sid-el-Hadj-ed-Din, par maison, une mesure d'orge ;
- 4° Aux Ouled-Sidi-Ata-Allah (de Tadjemout, Laghouat), une habaïa.

Les MAKHENA comprennent les ksour de *Bou-Ali* et de *Sidi-Tifour* (253 tentes), 150 maisons. La moitié de la tribu est affiliée à l'ordre des Taibya.

Ils payent comme redevances religieuses annuelles

Les Ouled-bou-Ali, par tente : 1° trois musettes d'orge et une de blé à la zaouïa de Sidi Cheikh ; 2° une musette d'orge et une de blé à la zaouïa Cherguia ; 3° un agneau sevré aux Ouled-Sidi-Kaddour-ould-Sidi-Cheikh.

Les Makhena, Chetalba et *Bou-Aeda*, par tente :

- 1° Un agneau aux Ouled-Sidi-Kaddour-ould-Sidi-Cheikh ;
- 2° Un agneau à la zaouïa de Sidi Cheikh ;
- 3° Une brebis aux Ouled-Sidi-Ata-Allah (de Tadjemout).

A ces Refar, qui n'ont pu être connus en détail que dans le cercle de Géryville, Il faut ajouter les produits venant de l'extérieur, soit :

A. Les produits connus :

Moghar-Foukania (150 maisons) qui payent par maison, à la zaouïa de Sidi Cheikh, une mesure de dattes.

Les Mehaia et les *Zehouna* (des Angad marocains), qui payent : 1° à la zaouïa de Sidi Cheikh, un mouton et une mesure d'orge ;

Un tiers des *Mchaia* qui paye à la zaouïa Cherguia, un mouton, un pot de beurre, une musette d'orge ;

Les Beni-Mathar (Marocains), qui payent la même redevance sauf la mesure de dattes.

Les Ayach (du Gourara) qui donnent, par maison, une mesure de dattes à la zaouïa R'erbia.

Les Delloul (du Gourara) qui donnent par tente, une mesure de dattes. *Tabetkouza, Aouin, Hamou, Félis (du Gourara)*, qui payent par tête d'adulte mâle, une musette de dattes.

B. Les produits dont nous n'avons pas le compte et qui proviennent d'*El-Goléa*, de *Ouargla*, des *Châambâa (Berazga, Hab-er-Rih, Mouadhi)* et des *Mekhadma*, qui sont les serviteurs religieux des Ouled-Sidi-Cheikh-Cheraga.

C. Les produits accidentels ou ziara facultatives qui proviennent des fractions issues des collatéraux du Tell, du Maroc, du Touat, du Gourara, du Tidikelt qui, en outre, payent sur place, à leurs chefs de groupe. des redevances dont nous ignorons la quotité.

On voit par ce qui précède que, chez les Ouled-Sidi-Cheikh, les influences familiales, féodales et maraboutiques l'emportent de beaucoup sur celles qui résultent du lien religieux déterminé par l'affiliation à l'ordre des Cheikhya.

Aussi, dans le vaste espace compris entre Ouargla, Géryville, Saïda, Oran, la limite orientale du Tafilalet, le Touat, le Gourara et le Tidikelt, ne pouvons-nous apprécier exactement le nombre ni de leurs serviteurs religieux, ni de leurs serviteurs politiques.

La statistique officielle ne peut nous fournir que le chiffre des khouan qui suivent le rituel des Cheikhya, sous la direction de moqaddem sans influence et sans lien entre eux. Ces chiffres, qui ne donnent aucune idée de la puissance religieuse des Ouled-Sidi-Cheikh, sont les suivants :

	Zaouïa	m o q u a d - dem	khouan
Alger, cercle de Ghardaïa	0	3	1.176
Oran : Arrondissement et banlieue d'Oran	0	1	20
Aïn-Temouchent (et banlieue)	0	2	40
Sidi-Bel-Abbès (id.)	0	1	40
Mascara (id.)	0	1	52
Tlemcen (id.)	0	1	20
Lamoricière (id.)	0	1	20
Sebdou (commune mixte)	0	1	9
Aïn-Sefra (cercle)	0	6	197
Daya (id.)	0	1	70
Géryville (id.)	5	6	120
Lalla-Mar'nia (id.)	0	1	118
Saïda (id.)	0	1	11
Sebdou (id.)	0	13	917
Totaux	5	39	2.780
	Soit : 2.819 affiliés		